



Liberté . Égalité . Fraternité

République Française

PREFECTURE DU MORBIHAN

**DIRECTION DU CABINET
ET DE LA SECURITE**

Service Interministériel
de Défense et de Protection Civile
Affaire suivie par Mme Françoise LE GROGNEC
☎ : 02.97.54.86.07
☎ : 02.97.54.86.12
✉ : francoise.le-grogneq@morbihan.gouv.fr
■ : CR Clic Guerbet

**COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION
DE LA SOCIETE GUERBET - LANESTER
COMPTE- RENDU DE LA REUNION DU 29 NOVEMBRE 2010 - 14H30 – MAIRIE DE LANESTER**

Participaient à cette réunion placée sous la présidence de **M. Denis LABBE**, Sous-Préfet de Lorient :

Collège administration :

Mme Corinne L'HERMITE, SIDPC, Préfecture du Morbihan
Capitaine Eric SZYMCZAK, DDSIS du Morbihan
Mme Laure DELASNERIE, DREAL
Mme Martine LE THENAFF, DDTM du Morbihan

Collège collectivités territoriales :

M. Gilles CARRERIC, adjoint au Maire de Lanester
M. Marc COZILIS, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT (Cap l'ORIENT)

Collège exploitants :

M. François BOURDON, société GUERBET
M. Patrick LE BOURLAY, CCI du Morbihan

Collège riverains :

M. Jean-Louis MAILLARD, conseil de quartier n°2

Collège salariés :

M. Philippe BUSSON, CHSCT GUERBET
M. Frédéric NOEL, CHSCT GUERBET

Autres participants :

Mme Françoise LE GROGNEC, SIDPC, Préfecture du Morbihan
Commandant Christophe GUEGAN, DDSIS du Morbihan
Mme Anne Gaël TONNERRE, sous-préfecture de Lorient
M. Bernard CORNOU, Association de Kerpont
M. Michel MORIN, DGS ville de LANESTER
M. Yannig GAVEL, DREAL
Mme Maud LECHAT, DDTM

Absents excusés :

M. Loïc LE MEUR, Vice-Président de Cap l'Orient

GLOSSAIRE

AS : Autorisation avec Servitudes
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CLIC : Comité Local d'Information et de Concertation
COD : Centre Opérationnel Départemental
COS : Commandant des Opérations de Secours
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DD SIS : Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours
DGS : Directeur Général des Services
DOS : Directeur des Opérations de Secours
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ERP : Etablissement Recevant du Public
GMIC : Groupe Municipal d'Information et de Concertation
ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
LI : Liquide Inflammable
GIL : Gaz Inflammable Liquéfié
MMR : Mesure de maîtrise des risques
MU : Maîtrise de l'Urbanisme
PAC : Porter à connaissance
PCO : Poste de Commandement Opérationnel
PIG : Projet d'Intérêt Général
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PMA : Poste Médical Avancé
POI : Plan d'Opérations Internes
POS : Plan d'Occupation des Sols
PPAM : Plan de Prévention des Accidents Majeurs
PPI : Plan Particulier d'Intervention
PPRT : Plan de Prévention des Risques technologiques
SGS : Système de Gestion de la Sécurité
SH/SB : Seuil Haut / Seuil Bas
SIDPC : Service Interministériel de Défense et de Protection Civile



Monsieur LABBE, Sous-Préfet de Lorient, remercie la ville de LANESTER de son accueil et propose d'aborder sans plus attendre l'ordre du jour.

I- Validation du compte-rendu de la réunion du 15 octobre 2009

Après consultation de l'ensemble des membres présents, le compte-rendu de la réunion du CLIC du 15 octobre 2009 est adopté en l'état.

II - Présentation du bilan annuel du SGS (Système de Gestion de la Sécurité)

M. BOURDON, représentant la société GUERBET, expose à l'aide d'un power point (annexe 1) le bilan annuel du Système de Gestion de la Sécurité (SGS) de son entreprise.

III - Actualités de la société GUERBET depuis le dernier CLIC - Etat d'avancement des travaux, projets, faits marquants 2010

M. BOURDON commente un second power point (annexe 2) relatif aux faits marquants 2009/2010 et aux projets élaborés par le groupe GUERBET. L'année 2009 a connu une évolution en terme d'organisation avec la création d'un secteur Qualité, Sécurité, Environnement (QSE), la désignation d'un nouveau responsable QSE et le recrutement d'un technicien « hygiène, sécurité, environnement » (HSE).

Le nouveau projet stratégique du groupe GUERBET porte sur le traitement des effluents, la diminution et la conception à terme d'une installation permettant la destruction totale des COV, la révision de procédés dans une optique de diminution des impacts sur l'environnement et la création d'une unité de récupération d'iode.

Les améliorations afin de sécuriser le site seront poursuivies (augmentation du nombre de caméras thermiques...). En terme de production, les objectifs sont les suivants : mise en route du bâtiment de production B25, fabrication des 1ers lots de XENETIX dans cette structure, démarrage de travaux pour accueillir la fabrication d'un nouveau produit sur le site.

Interrogé sur la récupération de l'iode, M. BOURDON précise que sur une consommation de 200 tonnes, celle-ci peut atteindre 100 tonnes. L'objectif pour 2011 est de 77 tonnes récupérées.

Concernant les COV, en 2011, les rejets seront inférieurs à 100 g/h. On peut constater qu'en 5 ans ces rejets ont été divisés par 8.

M. BOURDON indique que le nouveau produit, proche du XENETIX, n'aura aucune interférence sur le périmètre du PPRT. Sa fabrication générera 10% d'activité supplémentaire, entraînera une augmentation du tonnage produit et de fait, la consommation d'iode.

M. CARRERIC souligne le chiffre d'affaire de la société GUERBET qui s'élève à 350 millions par an pour le groupe et 150 millions pour le site de Lanester. Il compare ce dernier chiffre avec celui affiché par l'entreprise SICOGAZ de Quéven estimé à 750 000 euros par an.

IV - Point sur l'action de l'inspection des installations classées depuis le CLIC du 15 octobre 2009 (power point - annexe 3)

Mme DELASNERIE évoque rapidement l'état d'avancement du PPRT. Cette question a en effet été récemment examinée lors de la réunion des personnes et organismes associés (POA) le 13 octobre dernier. Elle rappelle qu'une réunion publique s'est tenue à Quéven le 2 novembre 2010 et qu'une étude de vulnérabilité est en cours. Les résultats seront connus en février 2011.

Elle aborde la question du rejet des compléments organiques volatiles (COV), une partie des sommes consignées étant susceptible d'être restituée suite au complément d'étude des risques sanitaires remis. Après avoir informé l'assemblée des inspections effectuées les 15 décembre 2009, 15 juin et 8 novembre 2010, elle dresse brièvement les évolutions réglementaires intervenues en 2010. M. GAVEL signale que l'ensemble de ces rapports est communicable.

Interrogée par M. CARRERIC sur les études de vulnérabilités, Mme LE THENAFF précise que sur 16 habitations concernées, 5 propriétaires habitant le même secteur ont refusé l'étude. M. CARRERIC suggère une éventuelle relance des personnes réfractaires. M. LABBE observe qu'il serait sans doute souhaitable d'attendre les résultats des premières études afin d'examiner la possibilité de les étendre aux autres habitations.

M. MAILLARD s'étonne et déplore le manque d'information des riverains, constat qu'il a pu faire lors de rencontres avec ces derniers. Mme DELASNERIE précise que les premières informations concernant le PPRT ont été diffusées auprès des membres du CLIC dès 2007-2008. Le CLIC semble donc ne pas avoir été un relais efficace auprès des populations.

M. LABBE note qu'il a été fait usage des moyens légaux de publicité prévus dans le cadre de cette procédure qui, de toute évidence, sont insuffisants. Dans ce domaine, il était périlleux d'informer trop en amont compte tenu du manque de précisions dont disposaient les services de l'Etat.

M. CARRERIC signale qu'une information existe pour les personnes désireuses de construire, mention du PPRT étant faite à l'occasion de la délivrance des permis de construire. Il signale, par ailleurs, la participation de représentants de quartier au CLIC, l'arrêté portant composition de cette instance ayant été modifié en ce sens le 19 février 2010. A la suite d'incendie dans la zone de Kerpont (imprimerie, garage Ford), les industriels ont commencé à prendre conscience des incidences du PPRT, un local de confinement étant exigé lors des travaux de reconstruction. Mme DELASNERIE indique que la DREAL est disponible pour mener une information dans cette zone si cela s'avérait utile comme semble l'observer M. CORNOU.

Consulté sur le taux du crédit d'impôts qui oscille entre 15, 25 ou 40 %, M. LABBE observe que la loi de finance n'est pas encore votée et que l'on ne peut donc pas se prononcer à ce sujet. M. CARRERIC signale que Mme le maire a saisi le ministère à ce sujet.

M. MAILLARD ayant pointé le retard intervenu dans cette démarche PPRT, Mme DELASNERIE rappelle qu'il s'agit d'une procédure complexe dont la mise en place a été longue, retard dont souffrent tous les PPRT en France. M. CARRERIC complète cette intervention en donnant lecture des données suivantes : sur 423 PPRT devant être réalisés, 54 sont approuvés, 335 sont à l'étude et pour 34 aucune étude n'est engagée. En Bretagne, 3 PPRT sur 17 sont approuvés.

M. CORNOU attire l'attention des services de l'Etat sur un terrain situé en périphérie du site industriel de GUERBET. Le projet de règlement interdirait toute possibilité d'urbanisation dans ce secteur. Or ce terrain est un endroit possible pour développer un embranchement ferré ce qui constitue un enjeu majeur. Il souhaiterait que cette zone étroite soit conservée en zone pouvant être urbanisée en M+. Cette modification permettrait d'utiliser l'embranchement ferré situé à cet endroit à des fins économiques et logistiques, en y intégrant, bien sûr, l'obligation de réaliser des locaux de confinement.

M. LABBE précise que cette proposition, ayant fait l'objet d'une intervention de la CCI mais également de M. le maire de Caudan, sera attentivement examinée. Le principe adopté demeure d'éviter d'aggraver les risques dans cette zone. Compte tenu de la nature du risque, des aménagements sont éventuellement possibles et devront être étudiés. Une réunion des POA sera organisée en février ou mars 2011, période où seront connues les études de vulnérabilité et la décision concernant le crédit d'impôt.

VI – Questions diverses

M. MAILLARD ayant demandé des précisions les produits relevant de la réglementation REACH, M. BOURDON indique que tous ont été faits l'objet de déclaration.



L'ordre du jour étant épuisé, M. LABBE, après avoir remercié les participants, lève la séance à 16 h 15.

Le Président de séance,
Sous-préfet de Lorient,

Handwritten signature of Denis Labbe in black ink.

Denis LABBE